



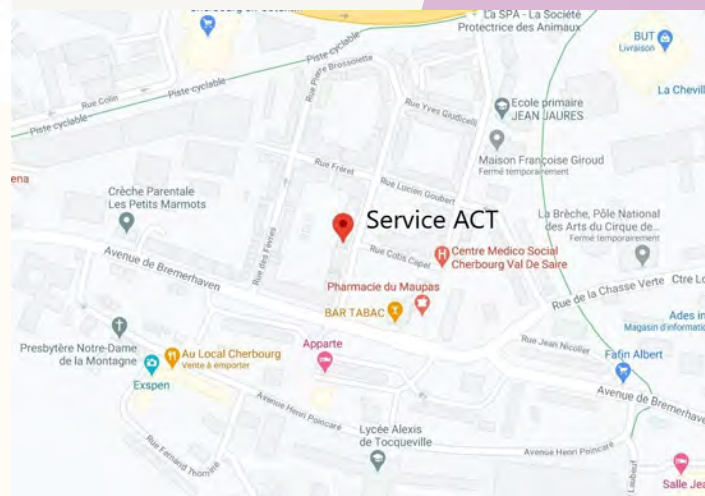
**Le service est ouvert du lundi
au vendredi de 9h à 17h30.**

Les ACT disposent de 8 appartements (T3, T4 dont un PMR), situés à Cherbourg dans le quartier du Maupas, à proximité des commodités.

Tous les appartements sont entièrement meublés et équipés.

Il vous sera demandé une participation de 2 euros par jour.

Les animaux sont acceptés dans les logements.



Coordonnées

Bureaux administratifs

5 rue Georges Sorel
Appt 51

50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél. : 02.33.87.00.50.

act.adseam.assofemmes@adseam.asso.fr

www.adseam.asso.fr

Les appartements de coordination thérapeutique

MANCHE
TERRITOIRE NORD



Les appartements de coordination thérapeutique sont des structures qui hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité physique, psychologique, sociale, et nécessitant un accompagnement médico-social global.

La durée d'accueil est possible jusqu'à 18 mois.

Le public accueilli

Public majeur, homme, femme, seul(e), avec ou sans enfant(s), confrontés à des difficultés liées au logement et à des problématiques de santé nécessitant un accompagnement dans les soins et un besoin de coordination.

La réussite de l'accompagnement repose principalement sur l'adhésion et l'engagement de la personne accueillie. L'objectif est de permettre aux personnes accueillies sur les ACT de travailler ensemble une sortie du dispositif vers un chez soi adapté aux besoins, moyens et souhaits de la personne.

Mission et rôle de l'équipe

La mission des ACT consiste en un accompagnement global autant sur le volet médical, social que psychologique.

L'équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'une infirmière, d'une psychologue, d'une éducatrice, d'une TISF et d'un(e) chef(fe) de service interviendra auprès de la personne pour la soutenir dans ses démarches administratives (accès aux droits), démarches médicales (suivi et coordination des soins) et démarches professionnelles.

L'équipe s'appuiera également sur les partenaires du territoire en mettant les personnes en lien conformément à leur projet personnel.

Les modalités d'intervention se font à travers des visites à domicile, des entretiens dans nos bureaux, des appels téléphoniques et ateliers collectifs et/ou individuels (cuisine, bien être, ballades...).

Procédure d'admission

L'orienteur contacte le service des ACT pour exposer la situation et solliciter une rencontre.

Lors de ce rendez-vous, le chef de service et le travailleur social présentent le service, les règles, et recueillent les informations sociales sur le parcours de vie de la personne.

Le médecin et l'infirmière procèdent ensuite, à l'évaluation des besoins en matière d'accompagnement médical et de la pertinence de l'orientation.

La décision finale revient à la direction du service.

